



A5-00107

778211

Eco So His

Code épreuve : 270

Nombre de pages : 10

Session : 2020

Épreuve de : Eco, socio, histoire LSCP/SKEMA

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

Faut-il craindre la concentration industrielle ?

Dans un article paru en 2018 dans l'American Economic Review et intitulé "The Curse of Bigness. Antitrust in the New Gilded Age", WU met en évidence un mouvement nouveau de concentration qui, bien différent de celui de la fin du XIX^{ème} siècle aux Etats-

Unis, menace la concurrence dans les pays développés en particulier. Face à cette menace, la décision de la Commission européenne en 2019 d'empêcher la fusion entre Alstom et Siemens marque à cet égard un nouveau paradigme face à la concentration industrielle qui apparaît désormais comme une crainte.

La concentration, au sens large, c'est la diminution du nombre d'entreprises sur un marché qui s'accompagne d'un mouvement de hausse de la taille moyenne des entreprises. Ainsi la littérature économique distingue généralement trois formes de concentration : la concentration horizontale - une entreprise absorbe un concurrent sur un marché -, la concentration verticale - une entreprise fusionne avec une autre qui se situe en amont du processus productif - et la concentration conglobérale qui concerne uniquement la diversification de la production. En revanche, la concentration industrielle si proprement parler ne concerne que, dans la tripartition de Jean FOURASTIE (Les conditions du progrès économique, 1940), le secteur secondaire ou secteur des industries et non le secteur agricole et le secteur tertiaire.

qui touche aux services. Cette concentration industrielle peut soit être inhérente à la dynamique du marché, soit impulsée ou encadrée par l'État ou la puissance publique en général puisqu'on le rappelle l'Union Européenne met en place une politique industrielle et une politique de la concurrence.

Le mouvement de concentration industrielle est assez ancien : on peut citer, au XVII^{ème} siècle, les manufactures royales soutenues par Jean-Baptiste COLBERT. Mais c'est véritablement à la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle, en particulier aux États-Unis, que la concentration fait débat et débouche sur une régulation avec le Sherman Anti-Trust Act de 1890 et le Clayton Act de 1914. Après ces débats, au cours du XX^{ème} siècle, la concentration devient principalement conglomérale : R. PARK-BARTOT, dans Mondialisation et avantages commerciaux. La persée internationale de Samsung (2007), prend l'exemple de Samsung qui, d'une entreprise de décapage de riz en 1936, devient un leader des télécommunications. Cependant, ce mouvement s'entame à la fin du XX^{ème} alors qu'on assiste à un recentrage des entreprises sur leur cœur de métiers mais également - et cela plutôt au XXI^{ème} siècle, à un renouveau des débats sur la concentration faisant de la crainte de la concentration industrielle un sujet véritablement normatif.

Dans quelle mesure doit-on encadrer la concentration industrielle ? Celle-ci est-elle même possible face au mouvement inéluctable de désindustrialisation aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement ?

Si la concentration industrielle a longtemps été considérée comme un moteur du développement économique et de la croissance (I), il s'avère, bien qu'étant aussi un frein à l'innovation et au bien-être, que cette crainte est avant tout illégitime face au mouvement de désindustrialisation (II).

*

*

*

Tout d'abord, la concentration industrielle ne semble pas à craindre dans la mesure où c'est un processus naturel de sélection des entreprises les plus productives et les plus innovantes (A) qui a souvent permis aux actuels pays développés d'assurer les conditions de la croissance (B) et qui pourrait permettre, sous condition d'un retour de la concentration industrielle, aux pays en développement d'amorcer ou de consolider leur processus de développement économique (C).

En premier lieu, c'est bien parce que la concentration industrielle est un processus naturel, inhérent au marché, qu'elle n'est pas à craindre. En effet, Joseph Alois SCHUMPETER, dans son ouvrage Business Cycles (1939), souligne, dans sa théorie des cycles, que le monopole - temporaire - est naturel. De cette façon, les entreprises les plus innovantes qui ont, selon SCHUMPETER, les meilleurs entrepreneurs capables de "briser la routine" - jouissent d'une "rente de monopole". Les entreprises les plus innovantes surclassent alors leurs concurrents - c'est dans une certaine mesure une "destruction" qui sera plus tard "créatrice" -, ce qui aboutit à la concentration. De la même manière, CHAMBERLIN, dans sa Théorie de la concurrence monopolistique (1933), met également en évidence que, par le biais de la concurrence, certaines entreprises jouissent d'une situation de monopole. Mais, en réalité, ce processus de concentration industrielle s'explique également par une dynamique historique. Jean BOUVIER, dans son Histoire économique et Histoire sociale (1968), trouve trois facteurs à la concentration industrielle du XIX^{ème} siècle : le facteur technologique d'abord puisque l'invention du transport frigorifique, appliqué dès 1876, permet l'exportation de marchandises des Etats-Unis vers l'Europe. D'autre part, le facteur juridique, avec l'autorisation de création de sociétés anonymes dès les années 1850 en Grande-Bretagne puis dès 1867 en France, a rendu la concentration industrielle plus facile. Enfin, l'accès à de nouveaux services de financement étant réservé aux grandes entreprises performantes, la concentration est implicitement encouragée. En outre, avec le développement dans les années 1980 d'un nouveau concept économique que Carl SHAPIRO et Hal VARIAN (Information Rule, 1998) appellent "économie de réseaux", on comprend

mieux le terrible retour de la concentration industrielle : plus il y a d'utilisateurs d'une plateforme, plus celle-ci est attractive. Dans son Économie du Bien commun (2016), Jean TIROLE prend alors l'exemple des aéroports. De la même façon, avec le développement de la "firme réseau" que John DUNNING analyse en 1997 sous le prisme d'un "capitalisme d'alliance", la concentration industrielle est un processus naturel qui n'est pas à craindre.

Bien au contraire, puisque de nombreux pays ont mis en place des mesures favorisant la concentration, la concentration semble être positive. Depuis le XVII^{ème} siècle et les "manufactures royales" de COLBERT, dont la plus célèbre est sans doute la manufacture des Gobelins à Jouy-en-Josas, qui s'inscrivaient pleinement dans le cadre de la pensée mercantiliste, l'approche en matière de concentration a changé de forme mais pas de but dans ce qu'on pourrait appeler aujourd'hui un "mercantilisme éclairé" (KAUGMAN). En fait, dès 1791 et le Rapport sur les manufactures d'HAMILTON, les États-Unis mettent en place un "protectionnisme éducatif" qui a pour but de faire grandir - dans les deux sens du terme - les manufactures du pays, ce qui aboutit à une concentration industrielle. De la même manière, sous l'influence de Friedrich LIST (Système national d'économie, 1841), l'Allemagne met également en place un protectionnisme éducatif afin de faire émerger des champions nationaux - les Konzerns - fortement concentrés. À cet égard, à la veille de la première guerre mondiale, seules quatre grandes banques allemandes représentent 80% de l'influence bancaire du pays. Ainsi Alexander GERSCHENKRON (Economic Backwardness in Historical Perspective, 1962) souligne cette trajectoire spécifique de développement de l'Allemagne qui, grâce à ses champions nationaux (Bayer, Siemens), rattrape son retard de développement sur la Grande-Bretagne et la France notamment. C'est également, nous dit GERSCHENKRON, le chemin que prend le Japon et ses "Zaibatsu". Cet accompagnement de la puissance publique se donne également à lire avec l'apparition de monopoles publics que M. BOITEUX analyse en 1956 dans Sur la gestion des monopoles publics et qui constituent une forme nouvelle de concentration. BOITEUX prend alors pour exemple la SNCF en France. À l'échelle européenne, on assiste

Code épreuve : 270

Nombre de pages : 10

Session : 2020

Épreuve de : Éco, socio, histoire ESCP/SKEMA

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

également, et ce en particulier depuis l'Acte Unique de 1986, à l'émergence de "consortiums européens" analysés par Jérôme CLAVERIE en 1991. Ces consortiums font, selon lui, l'objet d'un traitement particulier hors du cadre de la politique européenne de la concurrence. Dès 1983, BRENDER et SPENCER (International RD rivalry and Industrial Strategy) montraient que, dans une situation d'oligopole, l'intervention de la puissance publique est nécessaire. Dans un article de 1988, BALDWIN et KRUGMAN appliquent alors ce modèle au cas Airbus-Bombardier et légitiment alors les aides apportées par l'Union Européenne à Airbus. La concentration industrielle peut alors être favorisée par la puissance publique.

Enfin, loin d'avoir fait peur aux pays développés, la concentration industrielle pourrait alors devenir une stratégie des pays en développement dans le cadre d'une économie mondialisée à forte concurrence internationale. C'est dans une certaine mesure ce que préconisent les économistes de l'école de la dépendance à travers le CEPAL. Raúl PREBISCH, dans The Development of Latin America and Its Principal Problems (1950), ainsi que FURTADO expliquent que les pays en développement d'Amérique latine devraient limiter leurs exportations pour se focaliser sur la demande nationale. C'est ce que la littérature en économie du développement a appelé une "stratégie par substitution d'importation" et qui consiste bien à faire émerger de grandes entreprises nationales. C'est le cas du Brésil, qui fait partie des "BRICS", dont l'entreprise nationale

Embraer est le quatrième producteur d'avions à l'échelle mondiale. Dès lors, on assiste, dans le cadre d'une économie mondialisée, à un possible retour d'une concentration industrielle. On est dans le cadre de la théorie des jeux développée et appliquée à l'économie par John Forbes NASH (Two Person Cooperative Games, 1953) dans une situation non-coopérative où chaque État veut, à travers un champion national, dominer un marché. C'est alors ce que Paul KRUGMAN appelle des "politiques commerciales stratégiques" qui favoriseraient implicitement la concentration industrielle.

La question reste de savoir si ce possible retour de la concentration industrielle qui, on l'a vu, a pu être un moteur du développement et de l'innovation, est vraiment à craindre dans les deux sens du terme : la concentration industrielle peut-elle présenter des inconvénients ? Peut-on vraiment assister à un retour durable de la concentration industrielle ?

*

*

*

En effet, la concentration semble être un frein à l'innovation et a fortiori au bien-être de la population (A), ce qui amène la puissance publique à assurer la "contestabilité des marchés" pour pallier les freins de la concentration industrielle (B). Finalement, c'est l'idée même d'une concentration industrielle qui est remise en cause par le mouvement de désindustrialisation (C).

En premier lieu, la concentration industrielle semble être un frein à l'innovation. Dans son étude de 1996, Stephen NICKELL (Competition and Innovation), qui se fonde sur plus de 100 entreprises britanniques, montre que plus un marché est concurrentiel, plus les entreprises de ce marché innovent. A première vue, expliquent Philippe AGHION et Peter HOWITT dans leur article de 1992 "A Model of Growth Through Creative Destruction", cette idée n'est pas intuitive puisque, plus le marché est concurrentiel, moins la rente de monopole est longue, ce qui incite pas les entreprises à innover. Or, ils montrent ensuite dans leur ouvrage Endogenous Growth Theory (vol. 1 en 1997) que les entreprises suivent un "modèle neck-to-neck" c'est-à-dire que les entreprises, une fois à la frontière technologique - lesquelles sont au "cerceau à cerceau" avec les autres - veulent y rester et c'est pour cela qu'elles continuent à innover. La concentration industrielle est donc un frein à l'innovation, d'autant plus que selon Edith PENROSE (The Theory of the Growth of the Firm, 1959) les entreprises fortement concentrées font face à des effets de "lock-in". En effet, l'entreprise étant pour elle un agrégat de compétences individuelles, la concentration entraîne une routine néfaste pour les entreprises. C'est ce qui se passe pour l'entreprise Kodak qui se fait rapidement éclipser du marché dans les années 1980 par Nikon. Or, comme le montrent AGHION et HOWITT - et c'est également ce que montre Paul ROMER dans son article AER de 1986 "Increasing Returns and Long-Run Growth"; l'innovation est un bien public, elle profite à tous les agents économiques. Dans les faits, Joseph STIGLITZ et Avinash DIXIT, dans un article de 1977, introduisent la convexité de la courbe de préférence des agents : les agents ont une préférence pour la diversité qui est permise justement par l'innovation. Plus encore, Emmanuel COMBE montre dans son ouvrage L'ennemi en matière de cartel (2007) qu'une situation de cartel réduit de 20% le pouvoir d'achat des agents. Dès lors, il semble que, puisque l'entreprise concentrée peut tarifier plus haut qu'au coût moyen, la concentration industrielle soit néfaste.

C'est pourquoi, la puissance publique peut agir pour limiter la concentration industrielle et briser un cercle le

possible retour de la concentration industrielle. En effet, le Sherman Act et le Clayton Act en sont la preuve aux États-Unis où l'idéal méritocratique empêche - implicitement - la forte concentration des entreprises qui a pourtant eu lieu à la fin du XIX^{ème} siècle, notamment dans le secteur de la chimie avec l'entreprise Du Pont de Nemours. Mais, suite à un arrêt de la Cour Suprême de 1914, la Standard Oil Company est subdivisée en 34 entités distinctes. Plus récemment, on assiste, sous l'influence de BAUMOL, WILLIG et PANZAR dans un article de 1982, à un changement de paradigme en matière de concurrence : domine maintenant une approche en matière de "contestabilités des marchés". Cette approche ne condamne pas la concentration industrielle, elle n'est pas un problème tant que les marchés sont contestables c'est-à-dire qu'à tout moment une nouvelle entreprise pourrait rentrer sur le marché et entrer en concurrence avec l'entreprise concentrée - ce qui pousse justement cette dernière à innover. Cela suppose cependant que les "hit-and-run entry" soient faibles. Cette contestabilité des marchés se donne à lire dans la politique de la concurrence européenne : les articles 82 et 83 du traité de Maastricht condamnent les abus de position dominante. La Commission européenne a d'ailleurs sanctionné plusieurs grandes entreprises : en 2004, Microsoft fait face à une amende de 500 millions, de même que Google en 2015. Depuis 2004, l'Union Européenne limite également la concentration industrielle avec l'application de l'indice Herfindahl-Hirschmann. Plus encore, les apports de la nouvelle économie publique, notamment depuis l'article de 1993 de Jean-Jacques LAFFONT et Jean TIROLE, ont changé l'approche des États en matière de monopole et de concentration. Si John HICKS déclarait dès 1935 que "the best of all monopoly is a quiet life", TIROLE et LAFFONT soulignent qu'il faut proposer différents "menus" aux entreprises qui sont en position de monopole pour éviter qu'elles n'abusent de leur position. Disons, la concentration industrielle peut être régulée par la puissance publique : elle n'est donc pas à craindre dans le sens où son possible retour peut être évité.

Enfin, la question de la crainte du retour de la concentration industrielle est un faux problème face à la dynamique de déindustrialisation du début du XXI^{ème} siècle. En effet, le

Code épreuve : 270

Nombre de pages : 10

Session : 2020

Épreuve de : Eco, socio, histoire ESCP/SKEMA

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

secteur de l'industrie perd du terrain face aux services qui représentent, selon l'INSEE, plus de 60% des emplois en 2017. Mais ce mouvement ne concerne pas uniquement les pays développés : Bien au contraire, Dani ROBAIK (Premature deindustrialization in the developing world, 2015) souligne que les pays en développement font face à une "dérindustrialisation prématurée" qui s'explique principalement par leur ouverture à la mondialisation. Les coûts pour rester compétitif dans le secteur industriel sont bien trop élevés pour des pays qui, pour la plupart, n'ont jamais connu de véritable essor industriel. Dès lors, face à ce mouvement mondial de dérindustrialisation, c'est l'idée même d'une concentration industrielle qui s'effondre avec. DEMMOU, dans La dérindustrialisation en France (2010), explique que ce phénomène prend de l'ampleur dans le cadre d'une économie mondialisée qui accentue même plus ce phénomène de dérindustrialisation. Mais pour Julia CAGE, professeure à Sciences Po et docteure de Harvard, cette dérindustrialisation n'est pas un problème car précisément toutes les innovations se font maintenant dans le secteur des services. Dès lors, la concentration industrielle n'est pas à craindre du fait justement de ce mouvement de dérindustrialisation.

*

*

*

Finalement, si la concentration industrielle a présenté des avantages notables, notamment pour le développement de certains pays aux "trajectoires spécifiques" (GERSHENKRON) comme l'Allemagne, elle constitue également un frein à l'innovation et surtout au bien-être de la population. De ce point de vue, la crainte de la concentration industrielle pourrait être légitime. Cependant, il ressort de notre raisonnement qu'en vertu du paradigme de "contestabilité des marchés", la concentration industrielle pourra être évitée : son retour ne serait donc pas à craindre. Plus encore, le mouvement de désindustrialisation décrédibilise les fondements de la crainte d'une concentration industrielle.

Ainsi, la véritable crainte face à la concentration est celle des entreprises des services. A cet égard, Carl SHAPIRO, dans un article paru en 2019 dans l'American Economic Review, alertait quand à la concentration des GAFAM : il en appelait ainsi à leur démantèlement.

